

**PROPOSITION DE SUCESSEUR
PROPOSITION OF SUCCESSOR**

(ceci n'est pas un contrat de location / this is not a lease contract)

Ce formulaire doit nous parvenir au moins 30 jours avant la date de début de bail souhaité.
This form has to reach us minimum 30 days before the desired date of beginning of the contract.

Locataire sortant / moving out tenant	
Nom, prénom Name, first name	
Adresse chez Apartis Adresse at Apartis	
N° de chambre Room number	
E-mail	

Successeur proposé / proposed successor	
Nom, prénom Name, first name	
Date de naissance Date of birth	
Numéro de téléphone Phone number	
E-mail	
Date de début de bail souhaitée / desired begin of the lease contract :	

En cas de désistement du successeur, le locataire doit s'acquitter du loyer jusqu'à l'expiration du bail à loyer ou jusqu'à la première échéance pour laquelle il aurait pu résilier le bail, sauf s'il présente un autre successeur dans un délai de 30 jours pour le milieu ou la fin d'un mois.

Apartis favorise, dans la mesure du possible, la proposition de successeur faite par les locataires restant dans l'appartement.

Directives sur le droit d'accès aux logements : <https://apartis.swiss/a-louer/faq-a-louer/#toggle-id-12>

In the case of withdrawal of the replacement tenant, the tenant must pay the rent until the expiry of the rental contract or until the first date on which the rental contract could have been terminated, unless the tenant proposes another replacement tenant within 30 days for the end of a month.

If possible, Apartis will give preference to a successor proposed by the roommates staying at the apartment.

Directive concerning the right of accommodation: https://apartis.swiss/site/wp-content/uploads/downloads/2017/11/Directive_DH_en.pdf

Le successeur proposé confirme avoir lu les conditions de location.
The proposed successor confirms to have read the rental conditions.

Date, signature / date, signature :